

20/2023
D.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VILLENEUVE-LA-RIVIERE**

Séance du lundi 24 avril 2023

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 12
- pouvoirs : 0
- abstention : 0
- pour : 12
- contre : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre, avril à 20h30mn, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PASCAL, maire de la commune.

↳ OBJET

**Plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse
- Charte d'engagement municipale -**

Présents (es) :

Mesdames Corinne TUTUNDJIAN DAURIACH, Anabel CORREA, Morgane FRANCO, Mélanie SARRAN et Laura DALMASES.

Messieurs Patrick PASCAL, Jérôme GONZALES, Mickaël BELTRAN, Pierre-Henri DAURIACH, Emmanuel BANSEPT, Roland CALS et Louis MARRASSE.

Absents (es) excusés (ées) : Mesdames Véronique FREIXE et Fatma SOUCI et Monsieur Laurent ALSINA.

Madame Corinne TUTUNDJIAN DAURIACH a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire, Patrick PASCAL, donne lecture à l'assemblée du Plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse- Charte d'engagement municipale. et propose de demander à M. le préfet des Pyrénées-Orientales de déroger aux restrictions administratives sur l'usage de l'eau pour permettre l'arrosage des jardins potagers à usage familial ainsi que les plantations d'arbres et d'arbustes plantés en plein terre depuis moins de deux ans.

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

NOM /PRÉNOM	Pour	Contre	Abstention
M. PASCAL Patrick	X		
M. ALSINA Laurent			
Mme TUTUNDJIAN - DAURIACH Corinne	X		
M. DAURIACH Pierre-Henri	X		
Mme SOUCI Fatma			
M. MARRASSÉ Louis	X		
M. CALS Roland	X		
Mme CORREA Anabel	X		
FREIXE Véronique			
M. BANSEPT Emmanuel	X		
Mme SARRAN Mélanie	X		
M. BELTRAN Mickaël	X		
M. GONZALES Jérôme	X		
Mme FRANCO Morgane	X		
Mme DALMASES Laura	X		

- DECIDE l'approbation du Plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse-Charte d'engagement municipale.
- D'AUTORISER Monsieur Patrick PASCAL, Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- DEMANDE à Monsieur le préfet des Pyrénées-Orientales de déroger aux restrictions administratives sur l'usage de l'eau pour permettre l'arrosage des jardins potagers à usage familial ainsi que les plantations d'arbres et d'arbustes plantés en plein terre depuis moins de deux ans.
- DESIGNE Madame Anabel CORREA comme élu référent « eau ».

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Publication par affichage le 25/04/2023

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 25/04/2023

La secrétaire

Corinne TUTUNDJIAN DAURIACH

Le Maire

Patrick PASCAL

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission à Monsieur le préfet des Pyrénées-Orientales.